



**The Paramedic Association
of New Brunswick**
**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

Déclaration d'apprentissage autodirigé pour réinscription

- L'apprentissage autodirigé doit être, sans s'y limiter, lié à la paramédecine, à la médecine, aux systèmes médicaux/d'urgence, à l'épidémiologie, etc.
- En tant que professionnels de la santé, nous avons une responsabilité envers le public que nous soignons. L'une des responsabilités qui nous incombe est de veiller à ce que nous soyons bien informés et à jour sur les questions relatives à notre travail.

Quelle a été la source de votre apprentissage autodirigé ?:

Site web/YouTube

○ URL: _____

Article

○ Titre de la revue et de l'article: _____

Session de mortalité/morbidité

○ Titre/Emplacement: _____

Conférence (En ligne/En personne)

○ Titre/Emplacement: _____

Autre

○ Description: _____

Décrire sommairement le sujet et la durée de l'activité:

Décrire les principaux objectifs d'apprentissage?

Qu'avez-vous retenu de cet apprentissage et cela a-t-il changé votre pratique?

Signature et du numéro d'identification: _____

La saisie électronique du nom et du numéro d'identification est acceptée comme signature et entraîne la même responsabilité pour le membre.

Adopté par le CA le 5 mai 2021